EXPLOITATION DU CRASSIER DE SCHOENECK

Courrier envoyé à la drire-lorraine

Comme ce document nous paraît important, nous avons donc l'honneur de vous faire parvenir une copie du courrier envoyé à l'Unité technique routière du département de la Moselle par un membre de notre collectif de riverains.

Nous avions abordé, lors de nos réunions en mairie et sur le site, la nécessité d'installer un bac de nettoyage pour les camions, sur le crassier aux environs de la bascule, afin de limiter les salissures ...

Les autres points abordés étant pour mémoire: le respect de la cote 262 m, l'optimisation du système d'arrosage pour lutter contre les poussières et l'aménagement des horaires en fonction des saisons : activité jusqu'à 15 H la majeure partie de l'année et deux mois jusqu'à 20H durant la période hivernale.

Courrier envoyé à l'Unité technique routière du département de la Moselle

Ci-joint quelques photos de la portion du CD32 située entre Stiring-Wendel et Schoeneck. Vous pouvez y constater l'état de salissure extrême de la chaussée, sous l'effet conjugué de l'humidité et de la poussière il se forme sur la chaussée une mince pellicule qui la rend extrêmement glissante et dangereuse.

Ceci est le résultat de la circulation des camions transportant les déchets de la société Saarstahl de Völklingen . Or un arrêté préfectoral de 2010 stipule que la société en question est responsable de la propreté de la route et doit notamment veiller à un entretien et un nettoyage régulier - chose qui n'est jamais faite et en plus un dispositif de nettoyage des roues des camions doit être installé à la sortie du site , dispositif actuellement inexistant et il faudrait bien sûr que les camions soient bâchés pour éviter également la dispersion des poussières dans l'air , cela n'est pas le cas et ne l'a d'ailleurs jamais été.

Il serait intéressant que vous vous rapprochiez de la société Saarstahl pour faire respecter les clauses de cet arrêté concernant le transport et l'utilisation de la chaussée et pourquoi ne pas demander également une participation financière puisque le marquage de la chaussée est fait régulièrement mais au bout de deux mois le résultat est négatif.

Je vous signale, à toutes fins utiles, qu'un certain nombre de riverains, ainsi que l'ADEPRA et l'UFC QUE Choisir de Moselle-est ont déposé plainte auprès de la DREAL Lorraine pour le respect entre autre de ces mesures mais aussi de tous les autres articles de l'arrêté concernant l'exploitation du crassier de Schoeneck.